

DESCRIPTION DU TRAITEMENT

1. Finalités du traitement

Dans le cadre du traitement conjoint réalisé aux fins de gestion, organisation et suivi d'une prestation organisée par le **CLIENT**, au profit de ses bénéficiaires, les co-contractants sont amenés à réaliser les sous-finalités suivantes :

Par le **CLIENT** :

- Présentation et mise à disposition aux clients des offres **PV** prédéfinies par les parties et accessibles en réservation;
- Communication aux clients ou prospects d'information relatives à la prestation proposée par **PV** ;
- Transmission à **PV** des informations nécessaires à la réalisation de sa prestation ;

Par **PV** :

- Exécution de la prestation réservée par le **CLIENT** ;
- (Le cas échéant) Collecte, auprès des clients, d'informations complémentaires nécessaires à la réalisation des prestations.

2. Personnes concernées

Les catégories de personnes dont on traite les données à caractère personnel sont les bénéficiaires de la prestation et les collaborateurs en charge du suivi et de l'exécution du Contrat.

3. Catégories de Données traitées :

Seules seront collectées et traitées les données suivantes :

- Sur les collaborateurs en charge du suivi et de l'exécution du Contrat : nom, prénom, coordonnées professionnelles.
- Sur les bénéficiaires : nom, prénom, adresse email (le cas échéant).

Aucune donnée sensible, notamment relative à l'état de santé (maladie, symptôme, contre-indication médicale, etc.), aux croyances politiques ou religieuses ou commentaire subjectif, ne pourra être collectée dans le cadre du présent contrat

Toute collecte complémentaire de données non prévue au présent contrat, relève de la pleine et entière responsabilité de la Partie les collectant.

4. Opérations

Les opérations et traitement effectués par les Parties sur les Données sont les suivantes :

- Par le **CLIENT** : la collecte et la transmission.
- Par **PV** : conservation, utilisation, destruction

5. Durée de conservation

Les DCP seront conservées :

- Pendant la durée du contrat

6. Destinataire/Accédant de données

Les données sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants des Parties. Chaque Partie s'engage à imposer à ses sous-traitants le respect des dispositions relatives à la Protection des Données.

Les données collectées par les entités du groupe PIERRE & VACANCES CENTER PARCS, notamment dans le cadre d'une réservation, ne sont par principe, pas traitées en dehors de l'Union Européenne (UE), ou de l'Espace économique européen (EEE).

Des transferts peuvent toutefois être réalisés vers des pays tiers à l'Union Européenne ou à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ne disposant pas d'un niveau de protection des données équivalent à celui mis en place au niveau de l'Union Européenne :

- En cas d'obligation légale
- Dans le cadre d'une réservation pour une destination proposée par une entité du Groupe PIERRE & VACANCES - CENTER PARCS située en dehors de l'UE ou de l'EEE (Chine notamment), des transferts de Données peuvent être effectués. Afin de garantir le bon déroulement du séjour et des activités réservées, et dans le strict cadre du contrat de réservation auquel le **CLIENT** est partie, vos Données seront – sous réserve des conventions applicables concernant le partage de données – transmises à ou mises à disposition de l'entité locale du groupe PIERRE & VACANCES - CENTER PARCS gérant le site de destination.
- Réalisation d'opérations comptables via des prestataires externes (Ile Maurice et Inde). Les numéros de cartes bleue ou solutions de paiement ne sont pas concernés par ces transferts.

Nom	Adresse	Finalité	Données concernée	Garantie mise en place
Accenture Services (Mauritius) Ltd	3rd Floor, 1CC building, Ebene, Mauritius	Gestion des opérations comptables	Nom, prénom, adresse postale, commande, facture, paiement (hors CB)	Clauses contractuelles Types
Accenture Solutions Private Limited	Plant 3, Godrej & Boyce Complex, LBS Marg, Vikhroli (West), Mumbai-400079, Maharashtra, India			

7. Droit des personnes

Pour permettre l'exercice des droits d'accès, rectification, opposition, effacement et portabilité, chaque Partie désigne un contact ou un Délégué à la Protection des Données qui peut être contacté par les personnels des Parties aux coordonnées suivantes :

- pour le **CLIENT** à [REDACTED]
- pour le Sous-Traitant l'adresse suivante : par courrier à DPO Groupe Pierre & Vacances – Center Parcs - Espace Pont de Flandre, l'Artois, 11 Rue de Cambrai, 75019 PARIS ou par mail à data.privacy@groupepvcp.com.

Pour permettre un traitement rapide de leur demande, les demandeurs devront indiquer leurs noms, prénoms, société de rattachement à la période de traitement supposée de leurs DCP. Une copie de pièce d'identité pourra leur être demandée.

Il appartient aux cocontractants de s'informer mutuellement des demandes formées par leurs collaborateurs respectifs, notamment en ce que ces demandes naissent des droits reconnus aux personnes concernées par les art. 15 à 22 du RGPD et qu'elles peuvent rejaillir sur le cocontractant.

Les Parties s'engagent à délivrer aux personnes concernées en faisant légitimement la demande, toutes les informations légales dont elles sont tenues en leurs qualités respectives et à informer leur cocontractant dans les meilleurs délais et avec célérité pour lui permettre de s'acquitter de ses propres obligations légales relatives auxdites demandes, même indirectement.

8. Obligation d'information des tiers bénéficiaires par ce dernier

Lorsqu'une personne contracte avec **PV** (ou entame des échanges avec PV en vue de contracter), relativement à une opération dont des tiers pourront être les bénéficiaires, ladite personne (le **CLIENT**) agit comme mandataire de ces tiers.

Dès lors qu'il communique à **PV** des données à caractère personnel relatives à ces tiers, outre le fait qu'il garantisse être autorisé à ce faire, il appartient également au **CLIENT** de communiquer auxdits tiers l'ensemble des informations figurant au présent article.

Il procédera ainsi de telle sorte que ses mandants soient parfaitement informés (i) de la réception par **PV** des données telles que communiquées par le mandataire, (ii) du traitement que fait PV de ces données et notamment les finalités et moyens de celui-ci, ainsi que (iii) des droits qu'ils tiennent personnellement envers **PV** en leur qualité de « personne concernée » au sens du Règlement 2016/679.

9. Mesures techniques et organisationnelles

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, les Parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité des données.